

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - fourniture de panneaux d'identification de chantiers - appel d'offres - autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

La Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à mettre en place des panneaux d'identification de chantiers afin d'informer les usagers de la nature des travaux qui seront réalisés sur le territoire communautaire.

Pour assurer la fabrication de ces panneaux d'identification dans les conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 71-I du Code des Marchés Publics, de regrouper tous les besoins à l'intérieur d'un marché de type à bons de commandes, le nombre et la fréquence de ces besoins ne pouvant être définis précisément à l'avance.

A cette fin, il a été élaboré un dossier de consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Afin de garantir une bonne souplesse de réalisation pour des besoins concomitants, le marché à intervenir sera exécuté sous forme de bons de commande pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification ; il pourra être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de 4 ans.

Le montant du marché s'élève annuellement à :

Minimum : 20 000,00 € HT - Maximum : 80 000,00 €HT

Compte tenu du montant en jeu (320 000,00 € en maximum sur 4 ans), l'appel d'offres fera l'objet d'une publicité au niveau européen ;

Le financement est prévu au budget principal.

Les dépenses seront imputées sur le budget des exercices concernés et notamment :

- chapitre 23 article 2315 fonction 8210 CRB O100 programme VGBB00
- chapitre 011 article 60633 fonction 8212 CRB O100
- et autres imputations.

Ce marché couvre également les besoins en matière de fourniture de panneaux d'identification de chantiers pour les directions suivantes :

- DOVCP CRB O100
- DIRECTION DES GRANDS TRAVAUX CRB O400
- ET TOUS AUTRES CONDUCTEURS D'OPERATIONS.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code des Marchés Publics, en ses articles 71-I et III, 33- 3^{ème} alinéa et 57 à 59 conformément à l'article 77,

Vu le Code du Travail,

Vu l'avis de la Commission Infrastructures Routières et Ferroviaires,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, entériner les documents de la consultation (document consultable par les Conseillers Communautaires au département Signalisation – rue Dumont d'Urville – 33300 Bordeaux, en application des articles L 2121-12 et L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales),

ARTICLE 2

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'(es) opérateur(s) économique(s) qui aura(ont) émis la(es) proposition(s) économiquement la(es) plus avantageuse(s), en réponse à l'appel d'offres ouvert, et, en cas d'insuccès de cet appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence ou modifié, en application de l'article 59-III du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I 1° du dit code,

ARTICLE 3

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2010**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2010

M. ALAIN DAVID